



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Direction des personnels enseignants
DPE 5 – 1^{er} degré public
rectorat de l'académie de Toulouse



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

BILAN DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES A LA MOBILITÉ MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL 2020

PROFESSEURS DES ÉCOLES

1. L'information et l'accompagnements des personnels dans leur projet de mobilité

En amont du processus de mobilité

- ❖ Un travail de réécriture de la circulaire mobilité 2020 a été réalisé afin d'accroître la lisibilité des règles de gestion et des opérations de mobilité
- ❖ Parution sur le site de la D.S.D.E.N. de la Haute-Garonne d'une page internet mettant à la disposition des professeurs des écoles l'ensemble des informations liées au mouvement 2020 :

<http://www.ac-toulouse.fr/dsden31/cid150717/personnels-enseignants-du-premier-degre-de-la-haute-garonne-mouvement-intra-departemental-2020.html>

Cette page accessible en extranet précise notamment :

- Le calendrier des opérations ;
- L'instauration d'une cellule-mobilité dédiée joignable par courriel ;
- Mise en place d'une foire aux questions, actualisée à partir des questions des personnels à la cellule-mobilité ;
- Le détail des étapes des opérations de mobilité (renseignements avant mouvement , formulation des vœux ; demandes tardives et suppressions des vœux ; vérification du barème initial ; affichage du barème définitif et communication des résultats) ;
- Le lien vers les documents officiels en lien avec le mouvement (circulaire et annexes, listes des postes).

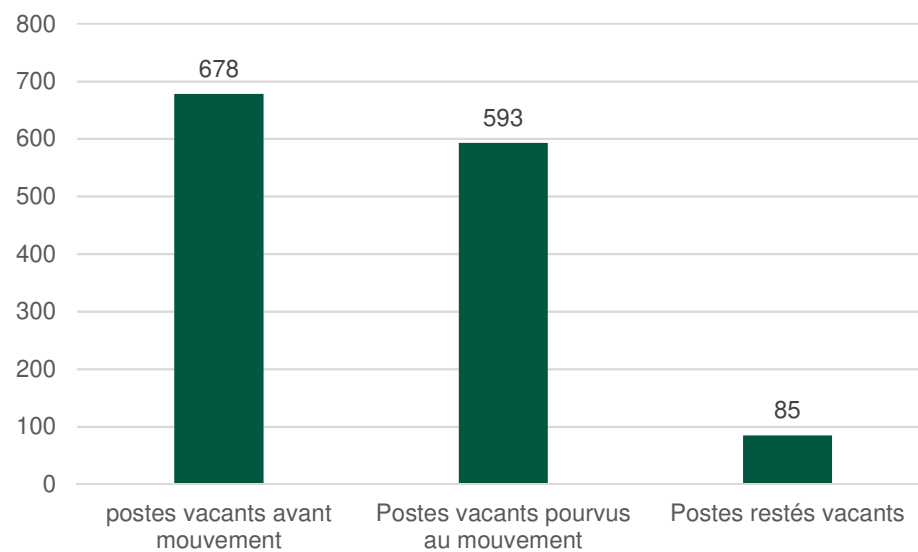
Tout le long du processus de mobilité

- ❖ Maintien de la cellule-mobilité durant l'ensemble des opérations de mobilité (avant l'ouverture du serveur, durant la phase de saisie des vœux et durant la phase de vérification des barèmes).
- ❖ Actualisation des informations relatives à la mobilité sur le site de la D.S.D.E.N.
- ❖ Mise à disposition des agents selon le calendrier prévisionnel d'une fiche de demande de suppression de vœux et d'une fiche de demande de correction de barème initial.

2. Les enjeux du mouvement intra-départemental annuel

La couverture des postes vacants au mouvement

❖ Le taux de couverture des postes offerts au mouvement s'élève à 87,5%



La couverture des postes vacants au mouvement

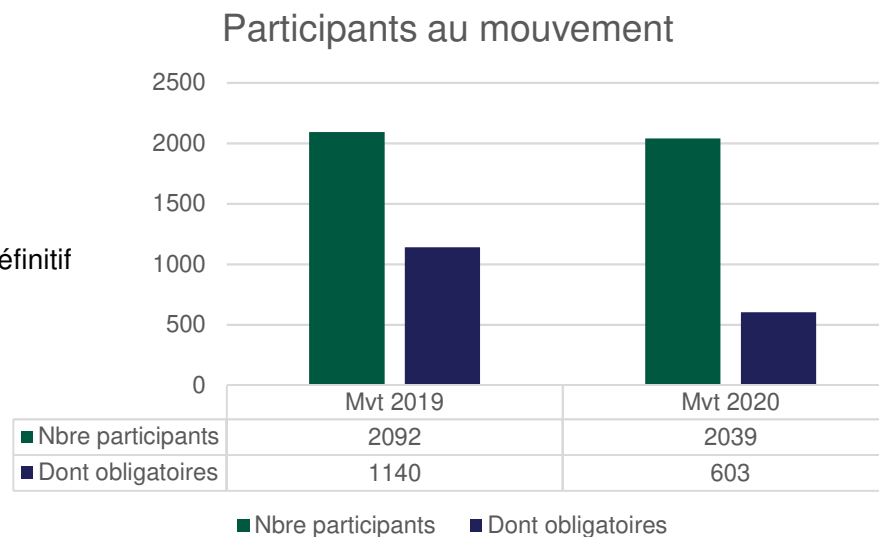
- ❖ Le taux de postes restés vacants à l'issue du mouvement de 12,5% s'explique par l'exclusion des MUG « enseignement spécialisé » et « directions de plus de 3 classes » de l'extension.
- ❖ Cette mesure d'exclusion vise à prendre en considération la situation particulière des PET1 et PET2 qui constituent la principale catégorie d'enseignant affectée en extension.

Les participants au mouvement

❖ Le nombre de participants au mouvement intra-départemental 2020 est en baisse de 2,6% par rapport à l'année précédente. Il s'élève à 2039 participants.

❖ Le nombre de participants obligatoire est de 603 soit 29,6% de l'ensemble des participants.

❖ Le nombre de candidats mutés a atteint 1424 soit 69,8% des participants dont plus de 9 sur 10 à titre définitif



Les taux de satisfaction des participants au mouvement

	MOUVEMENT 2019		MOUVEMENT 2020	
Candidats	2092		2039	
Candidats mutés	1586		1424	
voeux rang 1 satisfaits	399	25 %	493	35%
voeux rang 2 satisfaits	129	8 %	164	12%
voeux rang 3 satisfaits	88	6 %	108	8%
voeux rang 4 satisfaits	54	3 %	57	4%
voeux rang 5 satisfaits	47	3 %	54	4%
voeux rang 6-10 satisfaits	175	11 %	132	9%
voeux rang 11-15 satisfaits	112	7 %	96	7%
voeux rang 16-20 satisfaits	95	6 %	46	3%
voeux rang 21-25 satisfaits	63	4 %	56	4%
voeux rang 26-30 satisfaits	66	4 %	52	4%
voeux rang 31-35 satisfaits	82	5 %		
voeux rang 36-40 satisfaits	54	3 %		
voeux rang 100-200 satisfaits	114	7 %		
Affectation hors vœux	100	6 %	80	6%
Voeux liste 1	41354		34514	
	environ 93% d'affectations à titre définitif		environ 91% d'affectations à titre définitif	

Les personnels mutés en extension

- ❖ Limitation du périmètre de l'extension par rapport à l'an dernier en excluant les natures de poste sur lesquelles l'affectation de personnels non qualifiés (CAPPEI ou équivalent) ou à faible expérience professionnelle (PET1 ou PET2) non volontaire n'est pas souhaitable. Cette mesure a concerné les directions d'écoles de plus de 3 classes et les postes en écoles inclusives.

- ❖ En conséquence, seuls les Mouvement Unité de Gestion suivants ont été inclus dans le mécanisme d'extension pour le mouvement 2020 :
 - Enseignement ;
 - Remplacement ;
 - Direction d'écoles de 2 à 3 classes

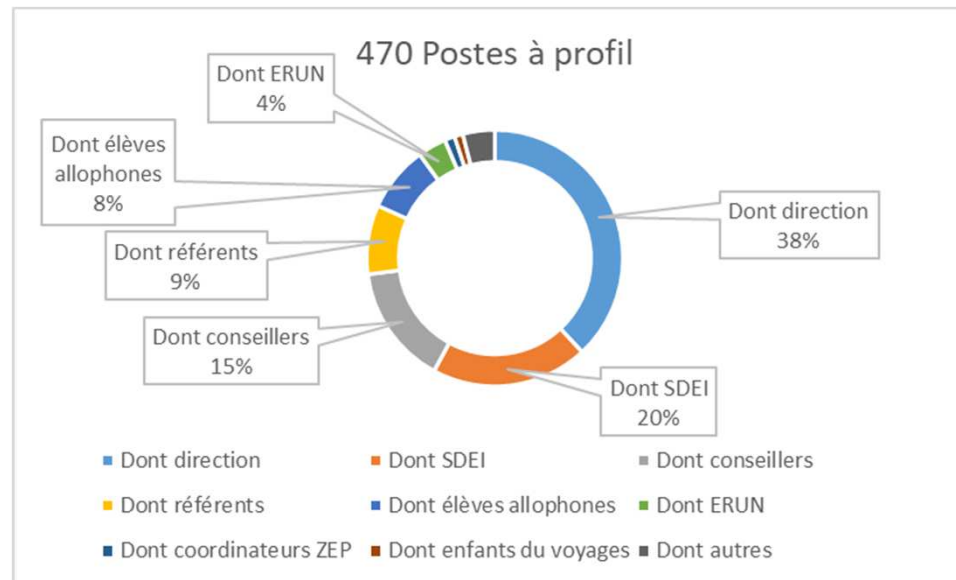
- ❖ 80 agents ont été affectés en extension

3. Le mouvement sur poste à profil

La procédure

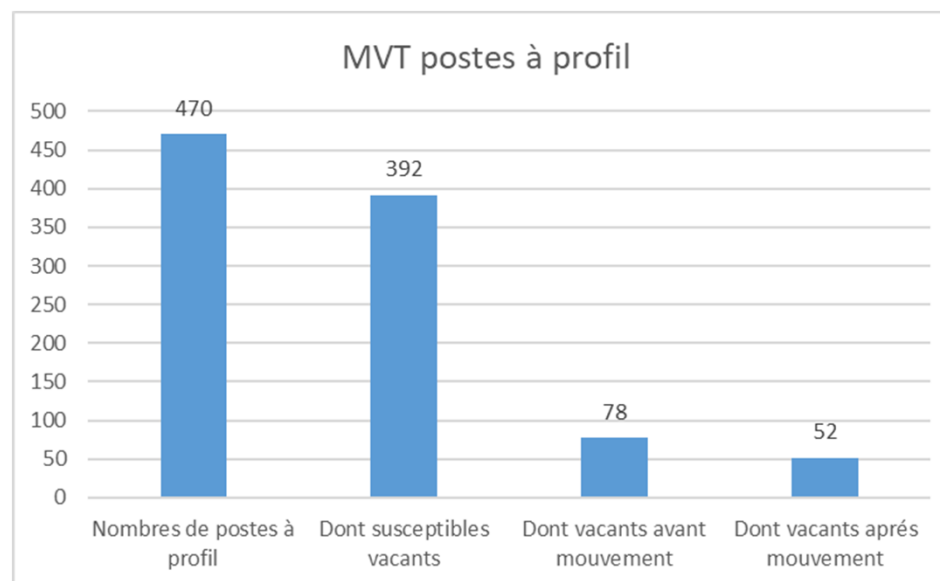
- ❖ Le mouvement des postes à profil recouvre 2 modalités de fonctionnement différentes en distinguant les postes à profil sans commission et ceux avec commission de choix.
- ❖ Les postes à profil correspondant aux postes de direction à demi-décharge donnent lieu uniquement à recueil de l'avis circonstancié de l'IEN de référence de l'enseignant au moyen de la fiche candidature. Les candidats retenus sont départagés au barème.
- ❖ Les autres postes à profil donnent lieu à candidature écrite au moyen de la fiche instituée à cet effet accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation. Les candidats sont ensuite convoqués devant la commission de choix. En cas d'avis favorable de l'IEN de circonscription, le passage devant la commission de choix a été laissé à l'appréciation du président de cette dernière. Les candidats sont ensuite départagés au barème sauf exception (poste liée à un partenaire extérieur – ex: pénitenciaire, postes second degré)

Postes à profil offerts au mouvement



Appel à candidature

- ❖ Les postes à profil non pourvus à l'issue du mouvement font l'objet d'un appel à candidature donnant lieu à une affectation à titre provisoire.
- ❖ A cette occasion, les postes à profil incomplets font l'objet de la même procédure pour une affectation pluriannuelle précisée dans la fiche de poste.
- ❖ 52 PV complets ont fait l'objet d'un appel à candidature.



4. La phase d'ajustement

Les demandes de délégations et le mouvement complémentaire

- ❖ Le mouvement informatisé unique permet d'augmenter le nombre de personnels affectés à titre définitif et contribue ainsi à la stabilisation des équipes enseignantes. Cependant, compte tenu à la fois des besoins du département et de la situation personnelle de certains agents, une phase d'examen des demandes de délégation est organisée avant la rentrée.
- ❖ A ce titre, 140 demandes de délégations dont 112 accordés (80%) pour l'année 2020-2021 (140 demandes en 2019)
- ❖ Par ailleurs, l'organisation d'un mouvement INEAT/EXEAT permet d'ajuster le calibrage du mouvement intra-départemental en fin d'année. Ainsi, 95 demandes d'INEAT et 57 demandes d'EXEAT ont été reçues pour un total de 22 entrées (23,2%) et 16 sorties (72,7%)

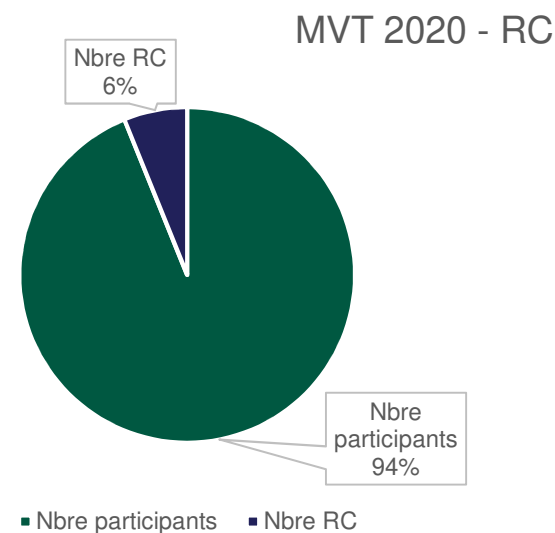
L'affectation des titulaires remplaçants de secteurs

- ❖ 651 TRS : affectation sur poste fractionné pour l'année 2020-2021 sur des compléments de postes disponibles liés à des rompus de temps partiel, des décharges de direction, des décharges de maitres formateurs et des décharges syndicales
- ❖ Les TRS dont un service complet n'a pu être constitué font fonction de titulaire remplaçant (affectation sur poste vacant ; sur rompus de temps partiels non proposés dans la première vague aux TRS ; ou remplacement de courte durée) et sont reversés dans le potentiel de remplacement des circonscriptions pour mobilisation.

5. Les procédures de classement des candidats au barème

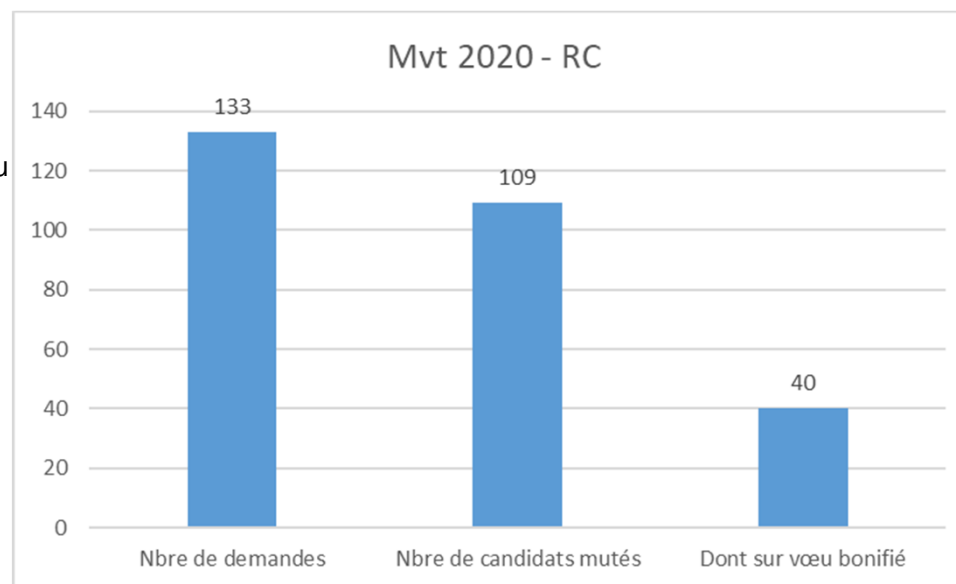
Demandes liées à la situation familiale – le rapprochement de conjoint

- ❖ Les demandes de rapprochement de conjoint représentent 6,5% de l'ensemble des demandes de participation au mouvement.
- ❖ Le rapprochement de conjoint permet d'obtenir une bonification de 1 point sur le vœu précis correspondant à la commune de résidence professionnelle du conjoint.



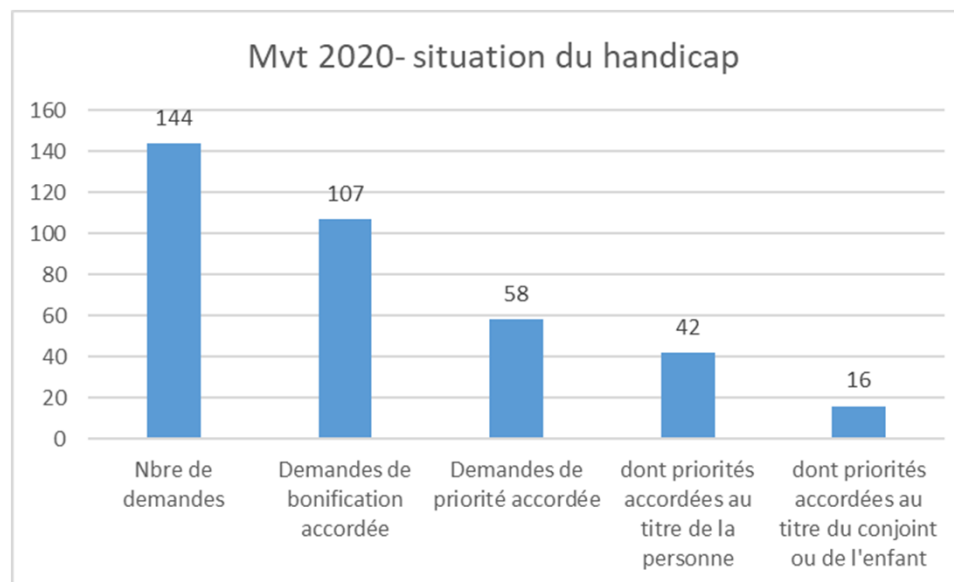
Demandes liées à la situation familiale – le rapprochement de conjoint

- ❖ 82% des demandes de mutations satisfaites
- ❖ Mais seulement 36,7% des mutations obtenues sur un vœu Bonifié



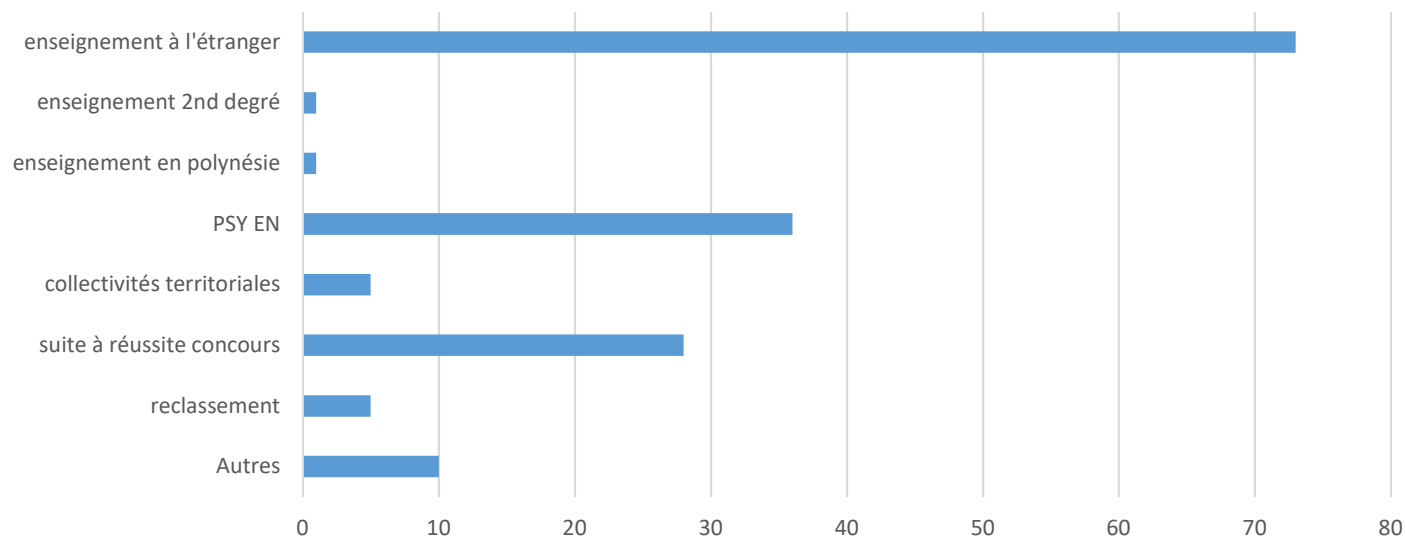
Demandes liées à la situation personnelle – situation du handicap

- ❖ 10 points de bonification accordés aux agents titulaires d'une RQTH, ou dont le conjoint bénéficie de l'obligation d'emploi ou dont l'enfant est reconnu handicapé ou malade
- ❖ Priorité de rang 9 accordée au titre de la situation personnelle de l'agent
- ❖ Priorité de rang 10 accordée au titre de la situation du conjoint ou des enfants



6. L'Académie offre à ses personnels la possibilité de parcours diversifiés

Enseignants en détachement de catégorie A



7. Les services académiques accompagnent leurs personnels dans leur démarche de mobilité

Après le processus de mobilité

- ❖ Sur les 2039 candidats au mouvement 2020, 23 recours suite à absence de mutation ou mutation hors vœux ont été étudiés, 1 a entraîné une révision d'affectation

